

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'INSTALLATION DES MEDECINS GENERALISTES EN BRETAGNE

La présente convention lie :



L'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne,
représentée par Monsieur Alain GAUTRON, Directeur Général



La Faculté de Médecine de Brest,
représentée par le Professeur Christian BERTHOU, Doyen



La Faculté de Médecine de Rennes,
représentée par le Professeur Philippe DELAVAL, Doyen



Le Département de Médecine Générale de la Faculté de Médecine de Brest,
représenté par le Professeur Jean-Yves LE RESTE, Directeur



Le Département de Médecine Générale de la Faculté de Médecine de Rennes,
représenté par le Docteur Sandrine HUGÉ, Directrice



La Coordination Régionale de Gestion du Risque,
représentée par Madame Claudine QUÉRIC, Directrice chargée de la Coordination Régionale de Gestion du Risque de Bretagne



L'Association Régionale des Organismes de Mutualité Sociale Agricole (AROMSA),
représentée par Monsieur Jacques ROLLAND, Directeur de l'Association Régionale des Organismes de Mutualité Sociale Agricole de Bretagne



La Direction Régionale du Service Médical de Bretagne (DRSM),
représentée par le Docteur Eléonore RONFLÉ, Directeur Régional



L'Union de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF) de Bretagne,
représentée par Monsieur Eric TROMEUR, Directeur Régional



Le Conseil Régional de Bretagne,
représenté par Monsieur Pierrick MASSIOT, Président et par Madame Béatrice LE MARRE, Conseillère régionale déléguée au logement et à la santé, Présidente de la Commission des Solidarités



L'Union Régionale des Professionnels de Santé Médecins Libéraux (URPSML) de Bretagne,
représentée par le Docteur Hervé LE NEEL, Président



Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins des Côtes d'Armor,
représenté par le Docteur Gérard BARREAU, Président



Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Finistère,
représenté par le Docteur François SIMON, Président



Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins d'Ille et Vilaine,
représenté par le Professeur Alain LEGUERRIER, Président



Le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Morbihan,
représenté par le Docteur Eric JOUEN, Président



L'Association Union Pour le Remplacement en Bretagne (URBREIZH),
représentée par le Docteur Gwénaëlle HUET, Présidente



L'Association de Moyens des Internes Généralistes de Brest (AMIG),
représentée par Madame Virginie QUÉRÉ, Présidente



L'Association des Internes de Médecine Générale de Rennes (AIMGER),
représentée par Madame Mathilde BOURSIER, Présidente



Le représentant élu des externes de Brest,
Monsieur Yoann CONAN, représentant local à Brest



La représentante élue des externes de Rennes,
Madame Johanna LEMAITRE-ELMALEH, représentante locale à Rennes

Préambule

Le 13 décembre 2012, Marisol TOURAINE, Ministre des affaires sociales et de la santé, a présenté un « Pacte territoire-santé », composé de 12 engagements parmi lesquels la désignation, au sein de chaque ARS, d'un référent installation, dont les missions peuvent être déclinées en deux axes :

- apporter une réponse aux sollicitations liées aux problématiques d'installation ;
- favoriser l'installation des médecins généralistes libéraux.

La mise en place de cette fonction a impliqué l'organisation de rencontres auprès des différents partenaires cités ci-dessus afin d'une part de recueillir et recenser les besoins en matière d'installation et d'autre part, de dresser un état des lieux des dispositifs d'information existants.

Les échanges ont été constructifs et ont notamment mis en exergue la nécessité de valoriser les actions et partenariats existants et de les optimiser en coordonnant les compétences respectives de chacun des partenaires.

Différents leviers d'actions ont été déterminés dans le cadre de ces missions :

- la réponse apportée aux sollicitations liées aux problématiques d'installation :
 - o identifier les compétences de chaque partenaire ;
 - o identifier des interlocuteurs pour chaque partenaire.
- favoriser l'installation des médecins généralistes libéraux (cf. point V) :
 - o valoriser la médecine générale libérale à travers des dispositifs d'information ciblés et coordonnés entre les différents partenaires permettant de diminuer les craintes des étudiants et internes ;
 - o promouvoir les modes d'exercice coordonné et valoriser les sites sur le territoire ;
 - o faciliter le moment de l'installation en fluidifiant le parcours du praticien désireux de s'installer et en identifiant le rôle de chacun.

Soucieux d'offrir à toute la population bretonne un accès aux soins, les différents partenaires ont émis le souhait de s'engager dans une démarche concertée et coordonnée de leurs actions dans le but de favoriser et faciliter l'installation des médecins généralistes en Bretagne.

Article 1 : Objectifs du partenariat

La présente convention a pour objet de mettre en place un partenariat constructif visant à la complémentarité de l'action des différents acteurs, de manière à favoriser l'installation des médecins généralistes notamment dans les territoires démographiquement sensibles.

Les actions concertées viseront à identifier les leviers permettant de favoriser l'installation des médecins généralistes et à les mettre en œuvre à travers un programme de travail élaboré conjointement et revu annuellement.

Article 2 : Modalités de travail

L'application de cette convention donne lieu à au moins une concertation annuelle, portant sur les thèmes de travail envisagés par chaque partenaire au sein d'un groupe de travail, et formalisée, le cas échéant, par une évolution du programme de travail annexé.

Le programme commun de travail suppose la prise en compte des missions et objectifs respectifs de chacun des partenaires.

Article 3 : Méthodes de travail

Le programme de travail inclura l'ensemble des axes retenus, dont chacun sera décliné de la façon suivante :

- Les actions ;
- Les moyens nécessaires (humains, techniques ou financiers) ;
- L'échéance ;
- Les éléments de bilan ;
- Le(s) partenaire(s) contributeur(s) ;
- Le partenaire référent.

Le partenaire référent est en charge de la coordination de la mise en œuvre de l'action et du recueil des éléments de bilan identifiés en s'appuyant sur les partenaires contributeurs.

Chaque structure garde son autonomie pour la mise en place de son (ou ses) action(s) auprès de ses mandants et son personnel.

Toutes les actions du programme de travail devront être mises en œuvre dans le cadre de la présente convention.

Article 4 : Bilan et évaluation du programme

Chaque année, les partenaires procèdent au bilan des thèmes inscrits dans le programme de travail et en rendent compte à leurs instances.

Les actions mises en place font l'objet d'une évaluation selon les modalités décrites dans le projet, faisant appel éventuellement à des prestataires externes, dont les conditions de mobilisation seront validées par les signataires.

Article 5 : Propriété des données

Toutes les informations recueillies dans le cadre du projet seront la propriété commune des parties signataires à la présente convention. Leur utilisation en dehors du projet, en particulier en dehors du plan de diffusion des résultats, devra faire l'objet d'un accord explicite entre les partenaires.

Les méthodes et résultats des projets menés dans le cadre de cette convention et de ses avenants, ainsi que les éventuels rapports d'évaluation, pourront être publiés conformément à l'article 6 ci-dessous.

Article 6 : Publications

Toute publication ou communication écrite ou orale d'informations relatives aux projets menés dans le cadre de cette convention et de ses avenants sera soumise à l'accord des partenaires concernés pendant la durée de la présente convention et les 6 mois qui suivent son expiration.

Dans tous les cas, les publications et les communications devront mentionner le concours apporté par chaque partenaire à la réalisation du projet.

Article 7 : Durée de la convention

La présente convention prend effet dès sa signature par les parties concernées.

Elle est conclue pour une durée d'un an et reconduite annuellement par accord tacite.

Des modifications pourront être apportées de commun accord, notamment en cas de nouvelle disposition légale, interférant sur son contenu, après analyse par chaque structure.

Article 8 : Résiliation de la convention

Chaque signataire peut demander l'annulation de la convention ou d'un avenant par l'envoi d'un courrier aux autres signataires.

Si la résiliation concerne un avenant, les conditions de cette résiliation sont discutées entre les partenaires de manière notamment à valoriser autant que possible le travail réalisé et à respecter les engagements financiers pris par chaque partenaire au prorata du travail réalisé avant la résiliation.

Fait à Rennes, le 20 décembre 2013

*Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Bretagne*
Alain GAUTRON



Le Président du Conseil Régional de Bretagne
Pierrick MASSIOT



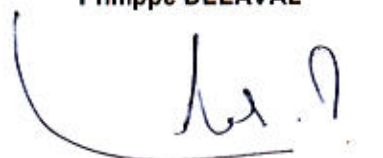
*La Conseillère régionale déléguée au logement
et à la santé, Présidente de la Commission des
Solidarités*
Béatrice LE MARRE



Le Doyen de la Faculté de Médecine de Brest
Christian BERTHOU

P.O.


Le Doyen de la Faculté de Médecine de Rennes
Philippe DELAVAL



*Le Directeur du Département de Médecine
Générale de la Faculté de Médecine de Brest*
Jean-Yves LE RESTE

P.O.


*La Directrice du Département de Médecine
Générale de la Faculté de Médecine de Rennes*
Sandrine HUGÉ

P.O.


*La Directrice chargée de la Coordination
Régionale de Gestion du Risque de Bretagne*
Claudine QUÉRIC



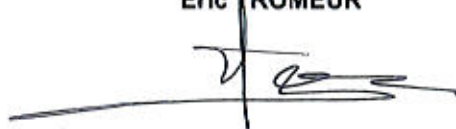
*La Directrice Régionale du Service Médical de
Bretagne (DRSM)*
Eléonore RONFLÉ



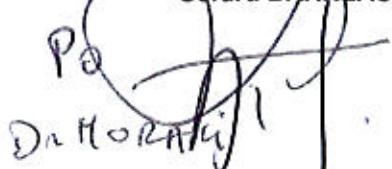
Le Directeur de l'Association Régionale des
Organismes de Mutualité Sociale Agricole de
Bretagne
Jacques ROLLAND



Le Directeur Régional de l'Union de
Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale
et d'Allocations Familiales de Bretagne
Eric TROMEUR



Le Président du Conseil Départemental de
l'Ordre des Médecins des Côtes d'Armor
Gérard BARREAU



Le Président du Conseil Départemental de
l'Ordre des Médecins du Finistère
François SIMON

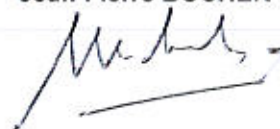


Le Président du Conseil Départemental de
l'Ordre des Médecins d'Ille et Vilaine
Alain LEGUERRIER



Pr/Le Président du Conseil Départemental de
l'Ordre des Médecins du Morbihan
Le Trésorier

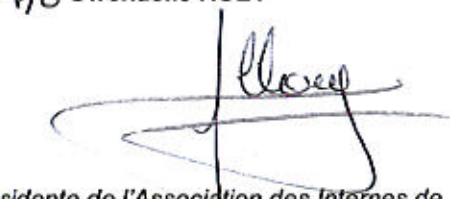
Jean Pierre BOCHER



Le Président de l'Union Régionale des
Professionnels de Santé Médecins Libéraux
Hervé LE NEEL



La Présidente de l'Association Union Pour le
Remplacement en Bretagne
Gwénaëlle HUET



La Présidente de l'Association de Moyens des
Internes Généralistes de Brest
Virginie QUÉRÉ



Pr/La Présidente de l'Association des Internes de
Médecine Générale de Rennes
Le Vice-président

Guillaume POGU



Le représentant élu des externes
de Brest
Yoann CONAN



La représentante élue des externes
de Rennes
Johanna LEMAITRE-ELMALEH



Programme de travail (septembre 2013 - juin 2014)

	CPAM	URSSAF	CDO (22.29. 35.56)	DRSM	AROMSA	URPS	Conseil Régional	Facultés (Rennes et Brest)	Représentants remplaçants	Représentants internes	Représentants externes	ARS
Axe 1 : Coordonner les interventions auprès des internes et externes à la faculté (annexe 1)	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
- Intervention auprès des externes de Brest												
- Intervention auprès des externes de Rennes												
- Intervention auprès des internes de Brest												
- Intervention auprès des internes de Rennes												
Axe 2 : Favoriser les stages en médecine générale libérale (annexe 2)												
- Favoriser la maîtrise de stage						X		X				X
- Favoriser les stages en milieu rural							X	X		X	X	X
- Renforcer l'évaluation et la formation des maîtres de stage								X		X		X

	CPAM	URSSAF	CDO (22.29. 35.56)	DRSM	AROMSA	URPS	Conseil Régional	Facultés (Rennes et Brest)	Représentants remplaçants	Représentants internes	Représentants externes	ARS
Axe 3 : Fluidifier le parcours installation des médecins généralistes (annexe 3)												
- Harmoniser les parcours installation entre CPAM et URSSAF	X	X										
- Rendre visible le rôle des différents partenaires	X	X	X	X		X						X
Axe 4 : Promouvoir et valoriser les modes d'exercice coordonnés (annexe 4)												
- Faire émerger les modes d'exercice coordonnés auprès des professionnels de santé et des élus					X	X	X					X
- Valoriser les sites d'exercice coordonné auprès des professionnels de santé, des élus et des facultés	X				X	X		X	X	X		X
Axe 5 : Favoriser les installations de MG (annexe 5)												
- Participer à la mise en place des mesures incitatives	X		X	X	X	X		X	X	X	X	X
- Favoriser la rencontre entre médecins généralistes désireux de s'installer et professionnels de santé installés sur un territoire						X	X	X	X			X
- Diffuser les offres et les demandes d'installation			X			X			X			X

Annexe 1 : Coordonner les interventions auprès des internes et externes à la faculté

	Actions	Moyens (humains, techniques ou financiers)	Échéance	Eléments de bilan	Partenaire(s) contributeur(s)	Partenaire réfèrent
Intervention auprès des externes de Brest	promotion de la médecine générale libérale : diminuer les craintes		juin-14	programme d'intervention à la faculté	Faculté, DMG, représentants externes, URPS, CDO	Faculté de Brest
Intervention auprès des externes de Rennes	promotion de la médecine générale libérale : diminuer les craintes		juin-14	programme d'intervention à la faculté	Faculté, DMG, représentants externes, URPS, CDO	Faculté de Rennes
Intervention auprès des internes de Brest	promotion de la médecine générale libérale : diminuer les craintes de la gestion d'un cabinet, présenter les différents modes d'exercices, retours d'expérience, etc.		juin-14	programme d'intervention à la faculté	Faculté, DMG, représentants internes, représentants des remplaçants, URPS, CDO, ARS	Faculté de Brest
	présentation du système de santé et protection sociale français		juin-14	programme d'intervention à la faculté	Faculté, DMG, CPAM, DRSM, URSSAF, représentants internes, MSA, ARS	Faculté de Brest
	présentation du parcours installation		juin-14	programme d'intervention à la faculté	Faculté, DMG, CDO, URPS, CPAM, DRSM, URSSAF, représentants internes, ARS	Faculté de Brest
Intervention auprès des internes de Rennes	promotion de la médecine générale libérale : diminuer les craintes de la gestion d'un cabinet, présenter les différents modes d'exercices, retours d'expérience, etc.		juin-14	programme d'intervention à la faculté	Faculté, DMG, représentants internes, représentants des remplaçants, URPS, CDO, ARS	Faculté de Rennes
	présentation du système de santé et protection sociale français		juin-14	programme d'intervention à la faculté	Faculté, DMG, CPAM, DRSM, URSSAF, représentants internes, MSA, ARS	Faculté de Rennes
	présentation du parcours installation		juin-14	programme d'intervention à la faculté	Faculté, DMG, CDO, URPS, CPAM, DRSM, URSSAF, représentants internes, ARS	Faculté de Rennes

Annexe 2 : Favoriser les stages en médecine générale libérale

	Actions	Moyens (humains, techniques ou financiers)	Échéance	Éléments de bilan	Partenaire(s) contributeur(s)	Partenaire référent
Favoriser la maîtrise de stage	plaquette commune de présentation du rôle de maître de stage		mars-14	élaboration plaquette commune aux deux facultés	Facultés de Rennes et Brest	
	promouvoir la maîtrise de stage dans les zones déficitaires		juin-14	diffusion de la plaquette commune	Facultés-URPS-ARS	ARS
	Faciliter les démarches de maître de stage		juin-14		Facultés-URPS-ARS	Facultés
Favoriser les stages en milieu rural	recenser les besoins en maîtres de stage, avec une actualisation annuelle		mars-14	cartographie	Facultés de Rennes et Brest-ARS	ARS
	recenser les besoins d'hébergement dans les zones déficitaires		juin-14	Contact avec les élus concernés	Conseil Régional, Faculté, représentants des externes, représentants des internes, ARS	Conseil Régional
	favoriser et soutenir l'existence de lieux d'hébergement		décembre-14	Cartographie	Conseil Régional, Faculté, représentants des externes, représentants des internes, ARS	Conseil Régional
	recenser les besoins d'indemnisation des frais de transport des externes et participer à l'indemnisation	dans l'attente du chiffrage du coût	juin-14	convention de financement	Faculté-Conseil Régional-ARS	ARS
Renforcer l'évaluation et la formation des maîtres de stage			juin-14		Faculté-représentants des internes-ARS	Facultés

Annexe 3 : Fluidifier le parcours installation des médecins généralistes

	Actions	Moyens (humains, techniques ou financiers)	Échéance	Eléments de bilan	Partenaire(s) contributeur(s)	Partenaire référent
Harmoniser les parcours installation entre CPAM et URSSAF					CPAM-URSSAF	
Rendre visible le rôle des différents partenaires	Elaboration d'un dépliant " qui fait quoi " (marque- pages accordéon)	1800 € TTC pour 1000 exemplaires	mars-14	impression et diffusion des marque-pages accordéons	URPS- CDO-CPAM-DRSM-URSSAF-ARS	ARS

Annexe 4 : Promouvoir et valoriser les modes d'exercice coordonnés

	Actions	Moyens (humains, techniques ou financiers)	Échéance	Éléments de bilan	Partenaire(s) contributeur(s)	Partenaire référent
Faire émerger les modes d'exercice coordonnés auprès des professionnels de santé et des élus	Accompagner les élus et PSL dans la pratique d'exercice coordonné et pluri-professionnel	URPS et ARS (cf. politique régionale d'accompagnement)	juin-14	Evolution du nombre de pôles et maison de santé	URPS-MSA-ARS	ARS
	Bilan de la mise en place des PSP/MSP sur l'organisation des soins sur le territoire		juin-14	Rapport d'évaluation	URPS- Conseil Régional- MSA- ARS	ARS
Valoriser les sites d'exercice coordonné auprès des professionnels de santé, des élus, des facultés	Mise en place d'une cartographie recensant les PSP/MSP		mars-14	cartographie	URPS-ARS	ARS
	Valorisation et promotion des PSP/MSP		juin-14	réunions publiques, colloques, séminaires d'installation, etc.	URPS- CPAM-MSA- Faculté et DMG-représentants des internes-représentants des remplaçants et jeunes installés-ARS	ARS

Annexe 5 : Favoriser les installations de MG

	Actions	Moyens (humains, techniques ou financiers)	Échéance	Éléments de bilan	Partenaire(s) contributeur(s)	Partenaire référent
Participer à la mise en place des mesures incitatives (CESP-médecin collaborateur-PTMG, etc.)	Diffuser des supports de communication (film, dépliant, site internet, journaux internes des partenaires, etc.) et prospection Mettre en œuvre les mesures incitatives		juin-14	Nombre de dispositifs contractualisés	Faculté et DMG-URPS-CDO-CPAM-DRSM-MSA-représentants des internes-représentants des remplaçants et jeunes installés-ARS	ARS
Favoriser la rencontre entre médecins généralistes désireux de s'installer et professionnels de santé installés sur un territoire	Favoriser et coordonner la mise en place de forums à l'installation		décembre-14	Programme de forums à l'installation	Conseil Régional-URPS-Faculté et DMG-représentants des internes-représentants des remplaçants et jeunes installés-Pays-ARS	Conseil Régional
	Accompagner la valorisation du territoire (ex. plaquette, site internet)		décembre-14		Conseil Régional-Pays-ARS	Conseil Régional
Diffuser les offres et les demandes d'installation			juin-14	Mise en ligne d'offres et de demandes d'emploi : sites URBREIZH et PAPS	représentants des remplaçants et jeunes installés-CDO-URPS-ARS	En attente des mesures nationales